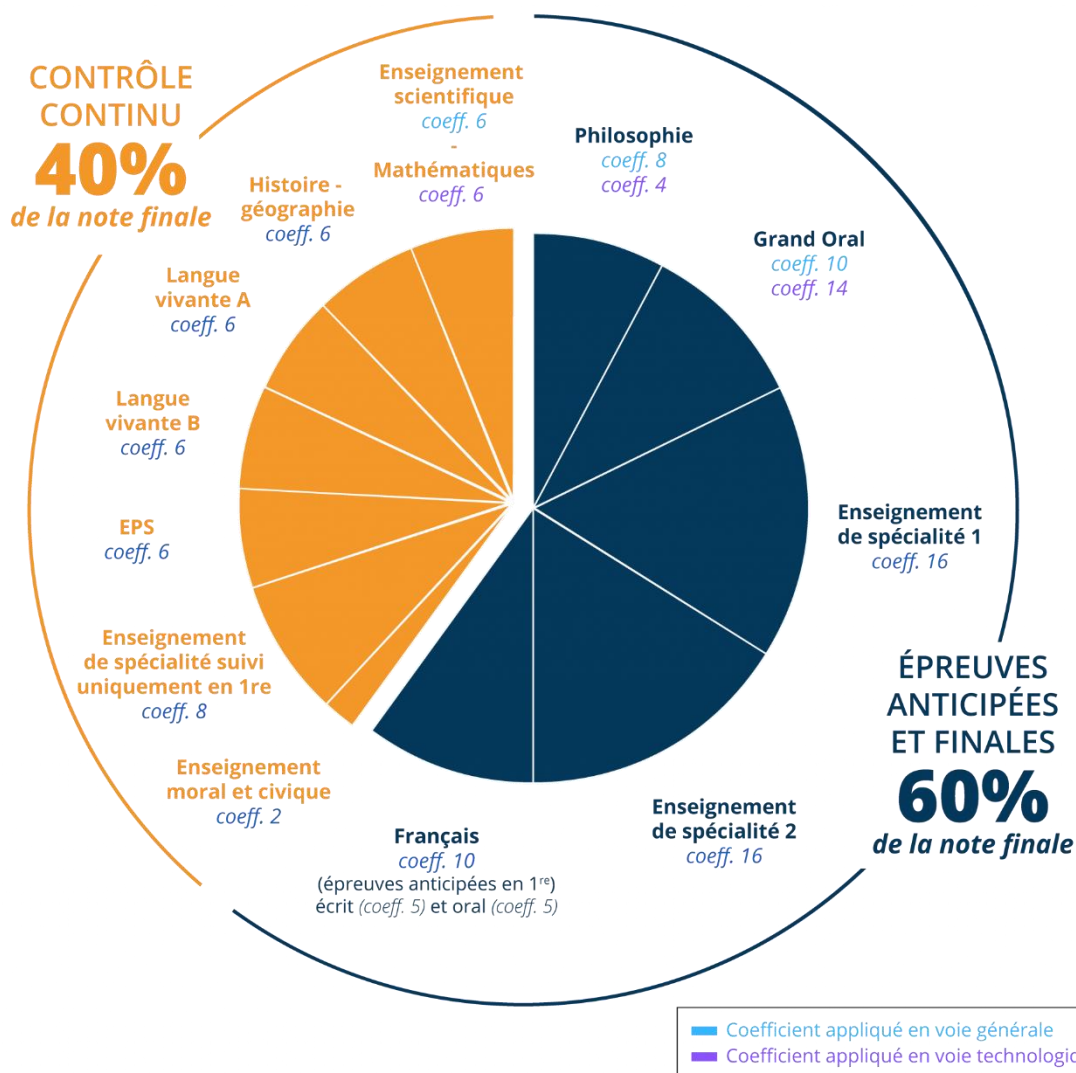


# L'obtention du bac à compter de la session 2022



<p><b>5 épreuves terminales comptant pour 60 % du baccalauréat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Épreuves anticipées de français (EAF) <b>coef 10</b> ;</li> <li>- Épreuve de philosophie, <b>coef 8 voie générale (VG), coef 4 en voie technologique (VT)</b> ;</li> <li>- 2 épreuves d'enseignement de spécialité, <b>coef 16</b> chacune ;</li> <li>- 1 épreuve de grand oral, <b>coef 10 en VG et 14 en VT</b>.</li> </ul>
<p><b>Le contrôle continu (40% de l'évaluation au Baccalauréat), pendant le cycle terminal.</b></p>	<p>Une évaluation de contrôle continu pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <b>disciplines du tronc commun, coef 6</b> chacune ;</li> <li>- <b>l'enseignement de spécialité abandonné en 1<sup>ère</sup>, coef 8</b> ;</li> <li>- <b>l'EMC, coef 2</b></li> </ul>
<p><b>Prise en compte des moyennes annuelles pour nos disciplines</b></p>	<p><b>Pour l'HG</b>, c'est la moyenne des moyennes trimestrielles (ou semestrielles) qui est prise en compte avec <b>coef 3 en 1<sup>ère</sup> et en Terminale</b> ;</p> <p><b>Pour la spécialité HGGSP abandonnée en 1<sup>ère</sup></b>, c'est la moyenne des moyennes trimestrielles (ou semestrielles) qui est prise en compte avec</p>

	<p><b>coef 8</b>  <b>Pour l'EMC</b>, la moyenne des résultats de l'élève affectée d'un coef 1 en 1<sup>ère</sup> et d'un coef 1 en Terminale.  <b>Ce sont donc les moyennes inscrites dans les bulletins de 1<sup>ère</sup> et de Terminale qui sont prises en compte et qui ont une valeur certificative.</b></p>
<p><b>La question de l'absentéisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une moyenne signifie une <b>pluralité de notes</b>, concernant des travaux écrits et oraux.</li> <li>- Un <b>seuil de notes minimum doit être fixé</b> pour que la moyenne soit représentative ;</li> <li>- Un élève absent à une évaluation jugée par son professeur comme indispensable à la représentativité de sa moyenne doit se représenter à une nouvelle évaluation ;</li> <li>- Dans le cas où <b>la moyenne n'est pas représentative</b> (&lt; seuil de notes définies en amont) et ne pourra donc pas être retenue pour le baccalauréat, une <b>convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement</b> sera organisée. Elle se déroule au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année de terminale si la moyenne manquante est celle de 1<sup>ère</sup> (portant sur le programme de 1<sup>ère</sup>) ; avant la fin d'année de terminale si la moyenne manquante est celle de terminale portant sur le programme de terminale ;</li> <li>- Si l'absence n'est pas justifiée à ces épreuves de remplacement, l'élève se voit attribuer la note zéro.</li> </ul>
<p><b>Commissions d'harmonisation</b></p>	<p>Elles se réunissent en fin d'année scolaire et se fondent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une trop grande différence entre moyenne annuelle des élèves d'un établissement et moyenne des élèves de l'ensemble de l'académie ;</li> <li>- une trop grande différence entre moyenne des notes attribuées dans le cadre d'évaluations ponctuelles pour un sujet et la moyenne académique sur un même sujet ;</li> <li>- une trop grande différence entre moyenne des notes attribuées pour un sujet et la moyenne académique des notes attribuées pour l'ensemble des sujets donnés en HG</li> </ul>
<p><b>Rôle de la BNS</b></p>	<p>Les sujets de la BNS peuvent être utiles pour fonder une harmonisation des attendus aux différentes périodes du cursus en cycle terminal, en tronc commun comme en spécialité.</p> <p>Ils peuvent, dans cette perspective, constituer à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des exemples pour bâtir des exercices qui vous soient propres</li> <li>- une banque de sujets pour certains devoirs sur table (modalités à définir en équipe disciplinaire)</li> </ul>